

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL
DE COMMUNAUTE n°2019-118

L'an deux mille dix-neuf, le 13 décembre à 18 h

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 5 décembre 2019

Nombre de délégués :

- en exercice : 31
 présents : 24
 votants : 29

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Isabelle BARRY, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. François BOISSERIE, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, M. Michel ANDRIEUX, M. Francis DELORT, M. Jean-Christophe MERILHOU, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. Gilles DELANGE, Mme Monique PLAZZI, M. André DUBOIS, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Laurent GORYL, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Edmond LAGORCE et M. Pierre DAVID conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : M. Francis LATRONCHE, Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Hugues AUVILLE, M. Hervé FORESTIER, Mme Marie-Françoise DUVERGER, Mme Maryline VERGNE, et Mme Sylvie COLETTE.

OBJET :

Atelier-Relais

Levée de l'option d'achat du
crédit-bail consenti au profit
de DECO JUS

Francis LATRONCHE donne pouvoir à Gilles DELANGE
Justine McCOMISH LORAIN donne pouvoir à Philippe SUDRAT
Hugues AUVILLE donne pouvoir à François BOISSERIE
Marie Françoise DUVERGER donne pouvoir à Michel ANDRIEUX
Maryline VERGNE donne pouvoir à Francis DELORT

SECRETARE : Monique PLAZZI

Rapporteur : F. DELORT

Vu l'acte du 13 décembre 2004, par lequel la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix a consenti à la SARL DECO JUS un crédit-bail portant sur un atelier-relais reposant sur la parcelle cadastrée en section WX n°82 sise Bourdelas à Saint-Yrieix (87500) d'une superficie de 47,85 ares.

Considérant que le crédit-bail a été conclu pour une durée de 15 ans et qu'il arrive à son terme le 31 décembre 2019 (crédit-bail en annexe) ;

Considérant que la SARL DECO JUS a fait connaître sa volonté d'actionner la levée d'option d'achat au terme du contrat (courrier joint) ;

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** la levée d'option d'achat et accepte la vente à la SARL DECO JUS de ladite parcelle bâtie au prix de zéro euro conformément à l'échéancier financier joint à l'acte ;
- **désigne** Maître Fabien GUILHEM, notaire à Saint-Yrieix (87500) pour la rédaction de l'acte ;
- **autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte authentique et tout document relatif au présent dossier.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,
Le Président



D. BOISSERIE



Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20191213-DC201932308-DE
Date de télétransmission : 17/12/2019
Date de réception préfecture : 17/12/2019

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.